

Le journal des locataires de



Le personnel de Vosgelis vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne année 2014 !

QUAND LA MAGIE DE NOËL INVESTIT LEUR MAISON...



Guirlandes lumineuses, maisonnettes colorées, neige artificielle, avion du père noël, figurines, crèche... Rien n'est trop beau pour réaliser la traditionnelle décoration de noël de Maxime et Jeanne-Marie Galmiche respectivement 78 et 69 ans, et locataires depuis bientôt 30 ans, Rue de Bertrix à Charmes.

Dans la salle à manger, au premier coup d'œil, impossible de rater l'imposant village de noël perché sur le buffet. A l'extérieur, la balustrade a fait place aux guirlandes lumineuses. Le traineau du père noël et ses inscriptions de fête ont trouvé leur place pour égayer la façade de l'immeuble à la nuit tombée. A cela, s'ajouteront bientôt le rituel du sapin, mais aussi la crèche, héritée de la famille et la décoration du palier de l'appartement... Tout un programme !

A l'origine de cette passion dévorante, Maxime Galmiche : « J'ai toujours été attiré par la période de noël

et l'esprit féérique que cela dégage. Déjà petit, je fabriquais des boules de noël avec du papier d'aluminium, c'était la guerre nous n'avions pas grand-chose mais on faisait quand même » dit-il en souriant. Le virus, il l'a transmis à toute la famille. A sa femme d'abord, qui s'est prise au jeu et à ses enfants qui lui offrent régulièrement de nouvelles pièces pour agrémenter la décoration, ils se prennent même parfois à des talents de bricoleurs : traineau du père noël miniature et petit pont de bois, font partie de leurs réalisations... Isabelle, leur fille ne raterait l'installation des décorations pour rien au monde et s'arrange chaque année pour être présente le jour J.

Petit à petit...

Le village de noël, qui ne comptait que quelques maisons dans les années 90, en rassemble aujourd'hui plusieurs dizaines. Des figurines ramenées de voyages sont venues lui donner vie, mais pas seulement : la forêt a accueilli de petits animaux, puis une grande roue, et un train électrique offert par la famille il y a quelques temps. « Le village nécessite à lui seul une journée entière de travail. Nous commençons à l'installer début décembre. Puis nous installons le sapin, près de la fenêtre, décorons le palier de l'appartement et bien sûr la crèche à laquelle nous tenons beaucoup. C'est une pièce d'époque avec des santons d'origine que nous avons héritée de mon beau-frère, c'est impossible d'en trouver une comme celle-ci dans le commerce » précise Jeanne-Marie Galmiche.

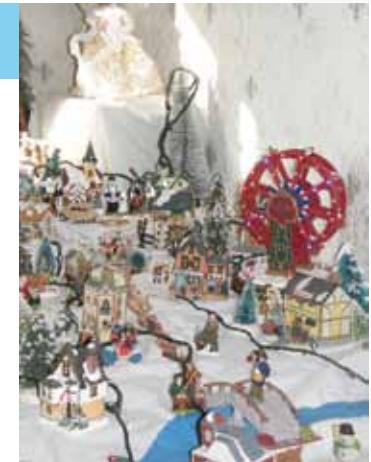
Un engouement qui a un coût

Tous les ans, la famille réinvestit dans de nouveaux objets en fonction d'un thème. « Je m'inspire des vitrines de noël, sourit-elle. Cette année, nous avons choisi les

pompiers. Nos petits-enfants nous ont prêté leur camion et nous sommes à la recherche de personnages. Nous dépensons environ soixante euros par an pour l'achat de nouvelles pièces, ce qui représente une somme mais notre travail est récompensé par le regard de nos petits-enfants lorsqu'ils entrent dans la pièce. Ils sont émerveillés ! » termine Jeanne-Marie.

Des balcons et fenêtres primés

Au fur et à mesure des années, la décoration s'est étendue et a attiré l'œil des passants. C'est ainsi qu'en 2008, Maxime et Jeanne-Marie Galmiche ont vu leur investissement personnel récompensé ! Ils ont reçu le 2^{ème} prix catégorie « Balcons et fenêtres » pour leur décoration extérieure, puis en 2009 et en 2012, le 1^{er} prix qui leur a permis de bénéficier d'une récompense d'une trentaine d'euros valable pour l'achat de décoration de la part de la Mairie ! « Ce sont les gens qui passaient dans la rue et s'arrêtaient pour admirer nos fenêtres qui nous ont donné envie de nous inscrire à ce concours » ajoutent-ils. Et quoi de plus sympathique que l'esprit convivial de noël pour animer un quartier. Non-inscrits de manière officielle cette année, ils ont tout de même reçu le 1^{er} prix et leurs voisins aussi s'y mettent : un autre balcon de l'immeuble a été orné de guirlandes et de boules de noël.



NOS LOGEMENTS EN VENTE

Avec pas moins de 150 logements supplémentaires inscrits au patrimoine mis en vente en 2013, Vosgelis poursuit son engagement auprès de ses locataires en leur proposant de devenir propriétaire et ainsi réaliser un véritable parcours résidentiel. En 2014, plus de 400 logements seront disponibles à la vente.

Pourquoi devenir propriétaire ?

- Tous les logements proposés à la vente sont vendus à des prix compétitifs, afin de faciliter l'acquisition de votre logement
- Vous bénéficiez d'un accompagnement et de conseils dans vos démarches d'accession à la propriété

Quelles sont les conditions d'acquisition d'un logement vacant :

- Être locataire VOSGELIS.
- Pendant une période de deux mois, les biens mis en vente sont réservés aux locataires. Si à la fin de cette période,

VOSGELIS met en vente • www.vosgelis.fr



Golbey
3, Rue Jules Ferry
Prix hors frais et taxes : 107.900 €.

Plein centre, à proximité des commerces, transports, appartement de type 3, surface habitable de 77m². Chauffage individuel gaz, classe énergie D.



Mirecourt
40, Rue Maréchal Lyautey
Prix hors frais et taxes : 76 015 €.

Quartier calme. Logement de type 4, surface hab. de 91 m² avec jardin privatif de 287m². Chauffage individuel gaz, classe énergie E.



Châtel s/ Moselle
6, Rue Jeanne d'Arc

Prix hors frais et taxes : 72.700 €.



Martigny les Bains
14, Rte de Ligneville

Prix hors frais et taxes : 53.400 €.



Monthureux s/ Saône
81, Rue de la Charmine

Prix hors frais et taxes : 29.810 €.

Logement individuel de type 4, avec terrain, surface habitable 69 m². Chauffage individuel bois, classe énergie : G.

VOS MOYENS DE PAIEMENT ÉVOLUENT !

A compter du 1^{er} janvier 2014, Vosgeliis change de coordonnées bancaires. Cette modification conduira à quelques évolutions de nos moyens de paiement, toujours pour vous permettre de régler votre loyer de manière simple, pratique, sécurisée et rapide. Nous vous proposons de les (re)découvrir ci-dessous :

Règlement par prélèvement

Le service de prélèvement national utilisé jusqu'à présent sera remplacé par le nouveau service de prélèvement européen, le prélèvement SEPA. Cette nouvelle mise en place n'entraîne aucune démarche auprès de votre banque. En effet, conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866 du 15 juillet 2009, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au prélèvement national, que vous avez signé, demeure valable pour le prélèvement SEPA ; nous continuerons à envoyer des ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée. Vosgeliis vous a communiqué dans un courrier, les informations relatives à votre prélèvement SEPA. La pré-notification SEPA, indiquant le montant à prélever sera portée sur l'avis d'échéance qui vous parviendra au moins deux jours avant la date de prélèvement. Pour toute demande d'information relative à vos prélèvements SEPA et pour toute modification (ex : changement de coordonnées bancaires....), nous vous invitons à adresser vos demandes à l'agence VOSGELIS dont vous dépendez.

Règlement par virement

VOSGELIS change d'établissement bancaire. Vous devez effectuer rapidement des formalités avec votre banque afin que votre prochain virement intervienne sur le bon compte. Une information spécifique vous a été adressée par courrier. Cette modification prendra effet à compter du quittancement de décembre (Avis d'échéance reçu fin décembre 2013). Demandez à votre agence les nouvelles coordonnées bancaires de Vosgeliis.

Règlement par T.I.P. (Titre Interbancaire de Paiement)

Ne faites pas de chèques. Détachez le T.I.P. suivant les pointillés. Datez et signez le T.I.P. dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention « JOINDRE UN RIB » est indiquée, ou si votre compte bancaire ou postal a changé, joindre un Relevé d'Identité Bancaire de votre nouveau compte. Adressez le T.I.P., et si nécessaire le Relevé d'Identité Bancaire, au nouveau Centre de traitement T.I.P mis en place au 1^{er} janvier 2014, à l'adresse qui figure sur le T.I.P. qui vous est adressé sur l'avis d'échéance, à l'aide de l'enveloppe jointe à affranchir au tarif en vigueur :

OPH des VOSGES - TSA 55174
67974 STRASBOURG CEDEX 9

Règlement par chèque

Etablissez votre chèque à l'ordre de VOSGELIS et adressez le accompagné du volet T.I.P. non signé (Ne pas utiliser de trombone, ne pas plier, ne pas agrafez), au Centre de traitement T.I.P. à l'aide de l'enveloppe jointe à affranchir au tarif en vigueur :

OPH des VOSGES - TSA 55174
67974 STRASBOURG CEDEX 9

Paiement en ligne, par carte bancaire

Vous pouvez régler vos loyers directement depuis notre site internet : www.vosgeliis.fr espace locataire, muni de votre carte bancaire.

Règlement par carte bancaire

Présentez-vous en Agence ou en Antenne de VOSGELIS (voir liste ci-dessous) aux heures de permanence afin d'effectuer votre paiement par carte bancaire.

Arrêt des paiements en numéraire à compter du 1^{er} janvier 2014

Nous vous rappelons qu'au 1^{er} janvier 2014, il ne sera plus possible de payer en espèces aux guichets Vosgeliis ainsi que dans les bureaux du Trésor Public. Si vous aviez l'habitude de régler votre loyer en espèces, contactez rapidement votre agence VOSGELIS afin de mettre en place un autre moyen de paiement.

Témoignages :

Roland 64 ans, locataire à St-Dié :

« Je suis locataire chez Vosgeliis depuis 35 ans. Jusqu'ici j'ai toujours payé en espèces à l'Agence de St-Dié. Depuis août 2013, j'ai changé pour le paiement par carte bancaire. C'est une manière plus pratique de régler ses échéances et cela m'évite de me déplacer. Je peux régler depuis mon ordinateur à mon domicile ».

Jean-François 43 ans, locataire à Neufchâteau :

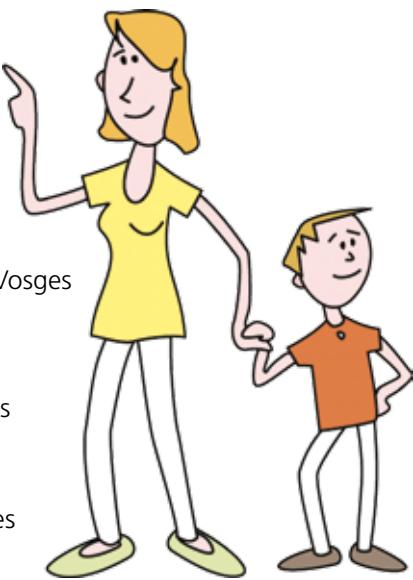
« Je suis locataire chez Vosgeliis depuis décembre 2012, et je règle mes échéances par prélèvement automatique depuis juillet 2013. C'est un moyen de paiement simple et efficace qui m'évite les déplacements en agence. Je prends moins de risques à transporter de l'argent liquide, c'est plus sûr. Tout fonctionne parfaitement, je suis prélevé tous les mois sur mon compte bancaire et je n'ai jamais eu de problème depuis.

ANTENNES ET POINTS DE CONNEXION

(Horaires disponibles en agence)

A Neufchâteau :

- Agence de Neufchâteau : 11, Rue Jules Ferry 88300 Neufchâteau
- Antenne de Contrexéville : 114, rue de Touraine 88140 Contrexéville
- Antenne de Vittel : 102, Avenue de la 1^{re} Armée 88800 Vittel
- Point de connexion : Bât 10 Lotissement les Patureaux 88170 Châtenois
- Point de connexion de la Maladière : 12, rue Jules Dhôtel Bâtiment BERRY 88300 Neufchâteau
- Point de connexion: 32, rue de Provence Bât Nancy 88350 Liffol-le-Grand



A Mirecourt :

- Agence de Mirecourt : 18 rue du val d'arol 88500 Mirecourt

- Point de connexion : Bât 4 rue du Général Marion 88130 Charmes

- Point de connexion : 5 rue du Monsey 88450 Vincéy

- Point de connexion : 16 rue du 8 mai 1945 88260 Darney

A St-Dié-des-Vosges :

- Agence de St-Dié : 1, Rue Jean Moulin 88100 St-Dié-des-Vosges
- Point de connexion : 3, Rue Jean Moulin 88100 St-Dié-des-Vosges
- Point de connexion : 26 à 32 Rue Olh des Marais 88100 St-Dié-des-Vosges
- Point de connexion : 2, Rue de Bretagne 88400 Gérardmer
- Point de connexion : Rue des Genêts 88110 Raon l'Étape
- Point de connexion : 31 Rue des Alliés 88100 St-Dié-des-Vosges
- Point de connexion : 7, Résidence Princesse Charlotte 88210 Senones

A Epinal :

- Agence d'Épinal : 2, Quai André Barbier 88000 Épinal
- Point de connexion : 12, Avenue de l'Europe 88150 Thaon-les-Vosges
- Point de connexion : 7, Avenue de l'Europe 88150 Thaon-les-Vosges
- Point de connexion : Avenue Victor Hugo 88150 Thaon-les-Vosges
- Point de connexion : Bâtiment bruyères, Quartier du haut du Gras 88190 Golbey
- Point de connexion : 14, Rue Émile Zola 88190 Golbey
- Point de connexion : 27, Rue Clémenceau 88190 Golbey
- Point de connexion : 16, Rue André Pernet 88700 Rambervillers
- Point de connexion : 6, Rue de la 2^{ème} DB 88330 Châtel s/ Moselle
- Point de connexion : 25, Avenue de Lattre de Tassigny 88600 Bruyères

A Remiremont :

- Agence de Remiremont : 4, Place de l'Abbaye 88200 Remiremont
- Antenne du Rhumont : Tour de Neuwillers 773, Route des genêts 88200 Remiremont



NEUFCHÂTEAU : LA PREMIÈRE PIERRE EST POSÉE !



DES LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

Le 8 octobre dernier, Vosgeliis a organisé, en partenariat avec la mairie de Neufchâteau, la pose de la première pierre de son projet de construction, Rue Abel Mathey à Neufchâteau.

Ce projet consiste en la construction d'un immeuble collectif de deux étages composé de dix-huit logements : 2 T3 - 9 T2 - 7 T1 Bis

Le bâtiment qui se situera le long des rues Abel Mathey et des Halles se destine tout particulièrement aux personnes âgées, l'ensemble étant accessible aux personnes à mobilité réduite. Le chantier qui doit commencer dès décembre nécessite 15 mois de travaux environ, pour une livraison prévue en mars 2015.

LES CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives sont des acomptes payés par Vosgeliis et refacturés au prorata aux locataires.

Elles concernent :

- Les taxes payées par Vosgeliis, comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Les consommations du chauffage (dans le cas du chauffage collectif), d'eau (dans le cas d'un compteur collectif), d'éclairage de la cage d'escalier, etc...)
- Les dépenses d'entretien relatives aux équipements communs de l'immeuble (nettoyage, entretien des espaces verts, etc...).

Les provisions :

Ces charges font l'objet d'acomptes mensuels au titre des provisions pour charges locatives. Ils sont réactualisés tous les ans au 1^{er} janvier, sur la base d'une estimation de la dépense pour l'année à venir, ou en cours d'année si la dépense varie fortement (conditions climatiques). Cette réactualisation permet d'assurer aux locataires un réajustement progressif et évite ainsi un solde débiteur important à la régularisation.

La régularisation des charges :

Vosgeliis effectue une fois par an une régularisation des charges. Elle a lieu au 31 mars de chaque année.

Comment sont calculées vos charges ?

La somme que vous réglez chaque mois dépend de plusieurs indicateurs. Par exemple pour le chauffage, le montant total qui vous est facturé dépend de plusieurs indicateurs :

- **de la hausse du prix des combustibles** - par exemple : fioul +5% au 31/10/13 ; gaz +4% au 30/09/13 ; EDF +10% en 2013
- **de la dureté climatique**
- **la consommation annuelle de l'immeuble en matière de chauffage.**
- **de la température de chauffage et l'abaissement nocturne.** Celle-ci est fixée à 19° par la loi avec abaissement nocturne de l'ordre de -2 à -3°C.

Le chauffage collectif mis en place par Vosgeliis doit permettre d'obtenir une température de 19°. Vosgeliis met tout en œuvre pour que le prestataire chargé de l'entretien assure correctement ce service !

A noter que l'augmentation d'un degré de la température intérieure de votre logement entraîne une augmentation de 8% supplémentaire sur votre facture de chauffage.

EN BREF

Enquête SLS

Chaque année, Vosgeliis vous demande de compléter et retourner le questionnaire relatif à l'enquête SLS (Supplément de Loyer Solidarité). Il est impératif et obligatoire d'y répondre complètement dans le délai légal d'un mois en y joignant le ou les avis d'imposition que vous avez reçu(s) fin 2013 et qui concernent vos revenus 2012. **ATTENTION**, à tous les locataires n'ayant pas répondu, Vosgeliis se verra contraint d'appliquer un supplément de loyer, calculé selon les modalités prévues par la réglementation. Des frais de dossier non remboursables peuvent également être facturés.

Réduire sa consommation d'énergie en hiver c'est possible

Alors que les premiers grands froids arrivent, Vosgeliis vous rappelle les gestes malins à adopter pour réduire vos factures d'énergie !

- Gardez un œil sur la température intérieure de votre logement. Les recommandations de l'ADEME : 19°C dans les pièces à vivre, 16°C à 17°C dans les chambres. Passer de 20°C à 19°C, c'est réduire sa consommation d'énergie de 7%
- Ne poussez pas les convecteurs électriques au maximum lors de l'allumage, la pièce ne chauffera pas plus vite
- Fermez les volets la nuit et le matin avant de partir de chez vous
- Eteignez le chauffage lorsque vous aérez le matin
- Préférez mettre les appareils électriques hors tension plutôt qu'en veille
- Eteignez les lumières dans les pièces inutilisées et utilisez des ampoules à économie d'énergie.

Enquête de satisfaction des locataires

Vosgeliis lance sa quatrième enquête de satisfaction auprès de ses locataires. Réalisée par un prestataire extérieur, elle devrait débuter au 1^{er} mars 2014 et se terminer aux alentours du 15 mai 2014. Cette enquête, qui a lieu tous les trois ans, a pour objectif d'interroger au hasard un échantillon de locataires afin de mesurer leur niveau de satisfaction dans différents domaines : Qualité du cadre de vie, propriété, fonctionnement des équipements, communication, accueil, traitement des demandes et conditions d'entrée dans le logement...

Si vous faites partie des locataires interrogés, merci de votre sincérité nous permettant d'améliorer régulièrement la qualité de nos services. Les résultats devraient être connus en juin prochain. Pour rappel, en 2011, 9 locataires sur 10 se déclaraient globalement satisfaits des services de Vosgeliis.

CENT ANS POUR PAULETTE MATHIEU, LOCATAIRE À MIRECOURT



En septembre dernier, Vosgeliis a souhaité remercier Paulette Mathieu pour sa fidélité, et lui présenter tous ses bons vœux pour sa centième année. Née le 24 août 1913 à Mont l'Etroit en Meurthe-et-Moselle, Paulette

Mathieu fait partie des premiers locataires de Vosgeliis. En 1952, elle s'est installée avec son mari Marcel dans les premiers logements construits par l'Office, Rue Chopin à Mirecourt. A l'époque, son mari qui travaillait à Ravenel partait toujours à vélo depuis Vittel, mais faire le trajet tous les jours était contraignant, d'où leur souhait d'emménager dans ce logement. Cet appartement, Paulette Mathieu ne l'a jamais quitté et vient d'y fêter ses cent ans entourée de ses quatre enfants. « J'y ai tous mes souvenirs, mes enfants se sont fiancés et mariés ici », raconte Mme Mathieu. Aujourd'hui, elle occupe ses journées en faisant des mots fléchés « pour la gymnastique intellectuelle », car elle ne peut plus s'adonner à la confection de napperons au crochet. Très entourée, elle reçoit la visite régulière de ses enfants, mais également de sa voisine qui habite à l'étage de sa maison depuis bientôt quarante ans.

Vosgeliis lui souhaite de passer encore de belles années dans son logement.



CARNET VERT

Plantes d'intérieur : les bons gestes pour l'hiver



Pour la plupart d'origine tropicale, nos plantes d'intérieur, dans leur milieu naturel, ne connaissent pas de variations de luminosité, d'humidité ou de chaleur, ce qui est loin d'être le cas sous nos latitudes.

C'est donc en hiver qu'elles demandent des soins particuliers. Même si le chauffage apporte la chaleur nécessaire, il dessèche aussi l'atmosphère. Pour conserver une hygrométrie suffisante aux plantes, équipez vos radiateurs de saturateurs, regroupez les pour créer une ambiance humide par leur transpiration et pulvérisez quotidiennement de l'eau tempérée sur les feuilles des plantes qui le tolèrent.

Le soleil, en hiver, fournit un éclairage insuffisant pour le maintien d'une bonne croissance. Vous pouvez remédier à cela en les plaçant dans un endroit le plus frais possible (15° à 18° C) pour ralentir leur développement naturel ou utilisez des ampoules « lumière de jour » conçues pour compléter la lumière naturelle. Pour être efficaces, elles doivent être allumées au moins 6 h par jour et être placées à 50 cm au-dessus des plantes.

Divisez les vivaces



Les plantes vivaces, type ancolies, cœur de Marie, phlox, corbeille d'or..., se multiplient par division. Cette opération est nécessaire lorsque leurs touffes, devenues trop importantes, menacent d'étouffer les plantes voisines, mais également pour disposer de nouveaux plants. Les fleurs obtenues sont identiques à celles de la plante mère (ce qui n'est pas vrai pour le semis de graines récoltées).

Pour commencer, déterrez l'ensemble de la touffe à l'aide d'une fourche bêche, secouez la terre et séparez en éclats comportant chacun des tiges et des racines à l'aide d'une lame. Replantez chaque éclat dans une terre ameublie et enrichie en compost.

Arbres fruitiers : supprimez les rejets



Les arbres fruitiers sont greffés sur un porte-greffes. Il arrive que ce dernier se mette à produire des pousses, appelées rejets, qui se localisent en dessous du point de greffe. Le porte-greffe apporte sa vigueur à une variété et toute son énergie doit être mise à son service, le rejet va donc affaiblir l'arbre. Il est donc essentiel de surveiller ces pousses et de les couper le plus bas possible, quitte à gratter la terre pour y passer un sécateur.

Poirier : patientez pour la taille

Les poiriers, comme les pommiers, nécessitent une taille annuelle pour obtenir une fructification importante et de qualité. La taille fruitière demande une bonne connaissance, car il est indispensable de pouvoir identifier les différentes formes de bourgeons pour conserver ceux qui donneront des fleurs. Ainsi pour éviter toutes erreurs, retardez la taille au mois de mars. La taille printanière, au moment de la floraison, vous permettra de conserver facilement tous les bouquets de fleurs, en taillant seulement les rameaux les plus vigoureux ou les plus verticaux.



DES OBJETS REVALORISÉS ET DES EMPLOIS CRÉÉS !



Depuis mai 2013, l'association A.M.I (Activités Multiples d'Insertion), en partenariat avec le SICOVAD et le SMD2, expérimente un espace réemploi à la déchetterie d'Epinal Razimont.

Cet espace (conteneur bleu) est destiné à recevoir des objets réemployables, dont les usagers veulent se débarrasser. Ils sont ensuite pesés, étiquetés puis revendus au sein de la Brocante de l'association A.M.I à très bas prix.

Afin de sensibiliser au mieux les usagers sur le réemploi, quatre valoristes ont été embauchés en contrat aidé. Ceux-ci sont présents 21 heures par semaine à la déchetterie de Razimont, et sélectionnent les objets qui pourront rasservir à d'autres.

Après 4 mois d'expérimentation, les chiffres parlent d'eux-mêmes : c'est un premier bilan positif !

- 8.5 tonnes d'objets ont été détournées, soit plus de 6000 articles.
- 4.4 tonnes d'objets ont été revendues, soit plus de 2500 articles.

(Les objectifs sur 6 mois étant de 10 tonnes de détournement)

Cette expérimentation s'est terminée le 31 octobre, mais, forte de son succès, les partenaires ont décidé de la poursuivre jusqu'au 30 avril 2014. Un nouvel atelier est donc mis en place afin de revaloriser les objets détournés autrement que par la revente directe. Celui-ci consistera à faire des petites réparations et/ou du relookage sur ces objets avant de les remettre en vente.

Les valoristes seront présents :

- du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00..

1 Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets ménagers
2 Syndicat Mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges

Pour tous renseignements :

Association A.M.I
Maison des associations
16 Quartier de la Magdeleine
88000 EPINAL
Tél : 03 29 35 06 57
www.association-ami-epinal.fr
contact@association-ami-epinal.fr

Vosgelis
INFO

est une publication gratuite de :

**Office Public de l'Habitat
du Département des Vosges**

2, quai André Barbier - 88026 ÉPINAL CEDEX

Directeur de la publication : Vincent HENNERON

Conception et rédaction : Maud THEVENY, VOSGELIS

Réalisation et impression :
Socosprint Imprimeurs



Dépôt légal n°1616 - décembre 2013 - N° ISSN : 0298-3680